

# La marque des établissements religieux médiévaux dans le paysage du Jorat

Massif boisé occupant un substrat molassique et culminant à 929 m d'altitude, le Jorat est une région à la fois emblématique et propre à susciter des mythes sans fondements scientifiques. Géographiquement, il forme le cœur du Pays de Vaud et exprime la nature essentiellement forestière de son paysage. Le nom de Jorat est en effet issu du mot celtique signifiant la forêt, tout comme la racine germanique *wald-* a donné Vaud. Étymologiquement, le Jorat est identique au Jura.

Sa délimitation est aisée vers le sud (le versant lémanique) et vers l'ouest (les terrains glaciaires formant le Gros-de-Vaud). Vers le nord, l'étiement des hauteurs molassiques rend la limite moins nette; on peut inclure encore Thierrens, mais non plus les Combremonts. À l'est, la vallée de la Broye forme une limite nette, mais au sud-est, la transition avec les hauts de Lavaux et le début des Préalpes, dans la région du lac de Bret, est plus floue.

## Seigneurs évêques et moines défricheurs

L'action des établissements religieux – cisterciens en particulier – est un thème très vulnérable aux simplifications réductrices, que résume l'image du moine (ou du convers) défricheur partant hardiment la hache sur l'épaule éclaircir les ténèbres de la forêt. Pour un monastère cistercien de la « belle » période – le début ou le milieu du XII<sup>e</sup> siècle – la clairière ménagée dans une forêt est un lieu de retraite qui doit maintenir un équilibre délicat entre la protection de cet isolement et la nécessité d'un minimum d'échanges. Si les moines sont des acteurs importants du paysage du Jorat, ils ne sont pas seuls: ils ont avant eux les évêques

surtout, qui sont les premiers seigneurs temporels dans la région, et après eux les paysans et villageois dont ils favoriseront l'établissement (fig. 1).

Le lien entre les monastères et le Jorat est véritablement originel, puisque la première mention du nom se rencontre en 1140 dans une charte de donation en faveur de l'abbaye du Lac de Joux. La donataire est une abbaye non pas de Cisterciens, mais de Prémontrés. Quant au donateur, il s'agit de l'évêque de Lausanne et c'est vers cet Évêché qu'il faut nous tourner maintenant pour un bref retour en arrière.

Les droits de l'Église de Lausanne sur les forêts sont exprimés pour la première fois dans une charte de l'an 908, aux termes de laquelle l'évêque en obtient la reconnaissance face aux officiers royaux – les garde-chasse (*venatores*) et les forestiers (*supersilvatores*). La désignation géographique comme « forêts dans le pays de Lausanne » et la mention du Flon Morand et de Vennes ne laissent aucun doute quant à l'identification avec le Jorat. Le règlement trouvé par le roi de Bourgogne témoigne de sa volonté de consolider l'État épiscopal, auquel il délègue ainsi un droit régalien important, celui de la maîtrise des forêts.

Pendant plus de deux siècles, les évêques semblent rester les seuls acteurs d'une politique forestière au demeurant discrète. Mais vers le début du XII<sup>e</sup> siècle, une mutation importante dans les ordres religieux apporte une dynamique nouvelle, avec l'apparition, en l'espace de quelques décennies, des Chartreux (1083), des Cisterciens (1098) et des Prémontrés (1120). Ces deux derniers ordres, qui nous intéresseront ici, ont chacun leurs spécificités – la différence principale étant que les Prémontrés sont des chanoines réguliers qui ont vocation de prêcher – mais ils ont en

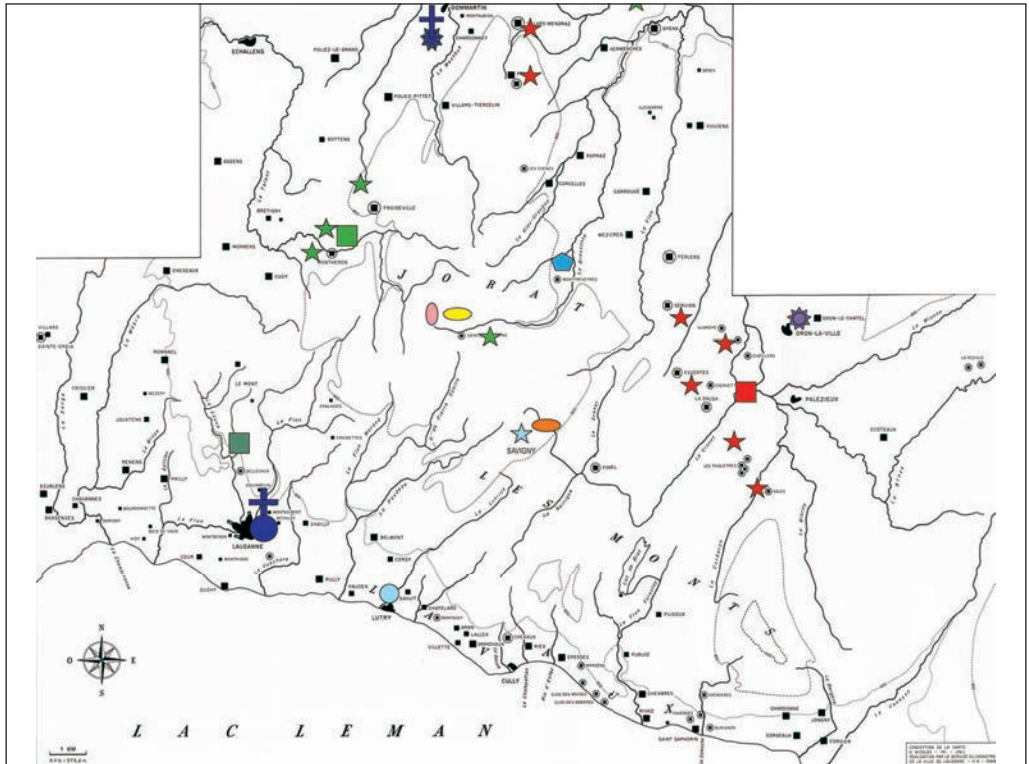


Fig. 1: Carte des établissements religieux et de leurs principales possessions dans le Jorat. Carte de base Georges Nicolas et Herbert Kim, tirée de: Anne Radeff: *Vie et survie des forêts du Jorat*, carte 5

commun l'implantation de leurs maisons dans le système rural féodal, dont elles deviennent des éléments de premier plan, et le recours, pour les tâches agricoles, à des religieux formant une classe à part, les convers.

L'Évêché de Lausanne, comme beaucoup d'autres, cherche à profiter du dynamisme de ces moines d'un type nouveau pour mettre en valeur leurs territoires encore faiblement exploités et habités. L'étude des chartes et de leur succession chronologique fait apparaître le caractère systématique et le rythme soutenu de cette entreprise. Giroud de Faucigny (évêque de 1105 à 1126/1134) est l'initiateur d'une tradition d'amitié entre l'Évêché de Lausanne et l'ordre cistercien. Son successeur, Guy de Maligny (1134-1143) est directement à l'origine de la fondation de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt, et cela dès son accession à l'épiscopat.

C'est ce même évêque qui, en 1140, fait écrire pour la première fois le nom du Jorat. Il vient de fonder Hautcrêt, abbaye à laquelle il donne les moyens de mettre en valeur les terres situées

entre le versant oriental du Jorat et les Préalpes, et de participer à l'aménagement des vignobles de Lavaux. À cette époque, l'évêque de Lausanne ne peut pas encore s'appuyer sur un établissement similaire dans la partie occidentale du Jorat. C'est sans doute la raison qui l'amène à s'adresser à l'abbaye des Prémontrés du Lac de Joux, dont la fondation, vers 1126, a tôt bénéficié du soutien de son prédécesseur Giroud de Faucigny. Le 8 mars 1140 donc, Guy de Maligny donne aux Prémontrés une terre sise en un lieu appelé Bellegarde (*Bellawarda*), que l'on peut situer entre le Mont de Gourze et le lac de Bret, cela afin d'y fonder une abbaye (les Prémontrés ont un système de filiales). Pour des raisons qui nous échappent, mais où l'on peut supposer que l'éloignement est pour une part, cette fondation ne se réalisera pas. De ce fait, il n'y aura pas de présence prémontrée dans le Jorat.

## Montheron

Cet échec explique très certainement pourquoi l'évêque concentre ensuite ses efforts sur les Cisterciens de Montheron, par deux confirmations successives, de 1142 et 1147 respectivement, entre lesquelles le monastère aura changé d'emplacement pour trouver son site définitif.

L'emprise des Cisterciens sur le paysage se concrétise d'abord par la définition du domaine de l'abbaye, c'est-à-dire du territoire sur lequel celle-ci exercera les droits seigneuriaux (fig. 2). Encore peu peuplé au début, ce territoire inclut des clairières de défrichement qui servent à l'implantation de granges, c'est-à-dire d'exploitations agricoles tenues par des convers. On en recense trois, toutes établies dans les années 1140-1160 :

- la grange de Montennon, attenante au monastère ou à la Ramaz
- la grange de Plannavy (Grange-Neuve)
- la grange des Saugéalles.

Aujourd'hui encore, la clairière des Saugéalles est un témoin probablement assez précis de l'ampleur des défrichements cisterciens. La carte réalisée vers 1678 par Abraham de Crouzaz suggère aussi cette permanence (fig. 3). Cet espace est comparable aux « Chalets » qui, à partir de la fin du Moyen Âge et sous l'impulsion de particuliers, seront la continuation des clairières monastiques.

La grange de Glatigny, qui a donné naissance au hameau de La Bérallaz, représente un cas particulier, puisqu'elle s'est constituée beaucoup plus tard, à partir d'une donation de terres faite en 1349. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle seulement que ce bien-fonds prend le nom de grange et constitue ainsi un domaine autonome.

Au-delà des limites du domaine seigneurial de l'abbaye, deux autres granges sont connues dans l'aire joratoise. Celle d'Alliérens a laissé son nom à un hameau entre Chapelle-sur-Moudon et Corrençon. Certains auteurs voient dans la seconde, dite de Condémine ou du Jorat, le site primitif de l'abbaye, au sud-est du plateau de

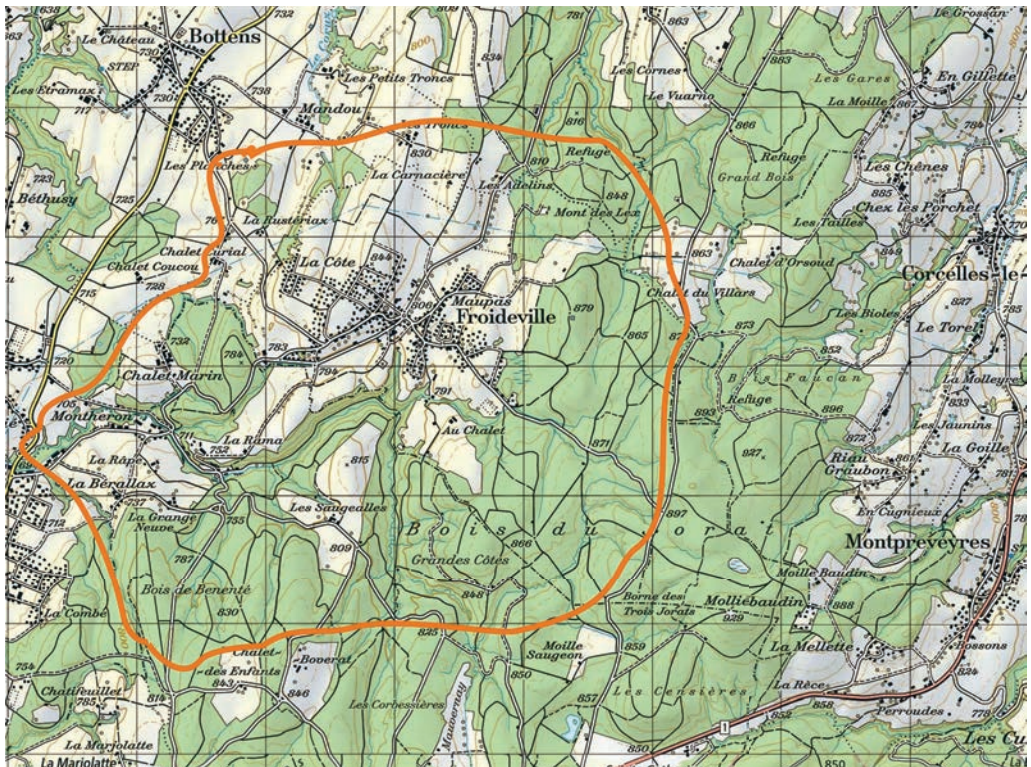


Fig. 2 : Extension approximative du domaine seigneurial de l'abbaye de Montheron (Fond de carte : Office fédéral de topographie)





Fig. 3: Détail de la carte du bailliage de Lausanne, par Abraham de Crousaz, vers 1678 (Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, IGF 2)

Sainte-Catherine. Cette interprétation est plausible, mais ne peut s'appuyer sur aucune preuve certaine. Seule parmi toutes les granges de Montheron, celle-ci aurait totalement disparu du paysage et de la toponymie. Quant aux autres granges agricoles, elles se situent dans le Gros-de-Vaud et jusque sur les hauteurs d'Yverdon.

Si la liste, déjà établie par Maxime Raymond, peut être considérée comme exhaustive dans la mesure où ces exploitations agricoles ont laissé des traces documentaires, en revanche les sources ne nous donnent guère d'éléments quant à d'éventuelles spécialisations (hormis bien sûr le cas de la grange viticole de Dézaley). Du point de vue de la géographie historique, on peut faire deux constats sur les granges agricoles de Montheron. Premièrement, elles sont implantées à des étages d'altitude compris entre 550 et 850 m environ. Sous l'optimum climatique que connaît le XII<sup>e</sup> siècle, les terres du Jorat se prêtent tout aussi bien à la culture des céréales que celles du Gros-

de-Vaud. Mais les étages plus élevés conviennent mieux pour l'élevage, sans parler des ressources de la forêt (non seulement le bois, mais aussi les glands pour la païsson). Les Cisterciens ont assurément conscience des avantages de cette complémentarité et ils en profitent autant que le permettent les donations qui leur sont faites. Deuxièmement, la continuité avec le paysage agraire actuel est frappante. Mais cela signifie aussi que les granges sont devenues tout au plus des noyaux de hameaux et non de villages.

Les granges de l'abbaye de Montheron mettent ainsi en évidence, de manière presque exemplaire, la marque cistercienne dans le paysage rural: des clairières de défrichement encore lisibles dans le paysage actuel.

La présence du monastère a cependant aussi été, quoique plus tardivement, un facteur de peuplement villageois. Car la solitude recherchée est toujours relative et elle le devient même de plus en plus à mesure que les moines, à partir de la

deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, doivent faire face à une nette régression des effectifs de convers qui les oblige à renoncer au faire-valoir direct de leurs granges et terres agricoles. Il faut donc faire appel à de la main-d'œuvre salariée. C'est cette évolution qui donne naissance à la communauté de Froideville, mentionnée dès 1284 et située à l'intérieur du territoire seigneurial de l'abbaye. Les villageois sont donc tous sujets de l'abbé, et ils sont sans doute nombreux à travailler pour le monastère.

## Hautcrêt

L'abbaye cistercienne de Hautcrêt, fondée à la suite d'une donation effectuée en 1134, est l'exact pendant de Montheron sur le versant sud-est du Jorat. De même que Montheron, par ses possessions rurales, s'étend sur le Gros-de-Vaud, Hautcrêt, au-delà de son domaine seigneurial autour

des Tavernes, possède un réseau de granges qui atteint la frange préalpine, comme en témoigne par exemple le nom de la commune fribourgeoise de Granges (fig. 4).

En comparant ce paysage rural à celui des environs de Montheron, on constate d'abord une différence dans la couverture boisée, nettement plus clairsemée autour de Hautcrêt. À proximité de l'importante route Vevey-Moudon-Avenches, très fréquentée depuis l'Antiquité, les moines ont sans doute rencontré des forêts moins denses et moins étendues. Il y a en revanche une similitude dans la dispersion de l'habitat, qui forme un contraste frappant avec Lavaux et se manifeste par une quasi-absence de villages dans une large bande de territoire entre le lac de Bret et Oron.

Dans son territoire seigneurial, l'abbaye de Hautcrêt donnera naissance à deux villages, celui d'Essertes, formé de colons établis sur le domaine de la grange, et celui de Peney, où la grange puis

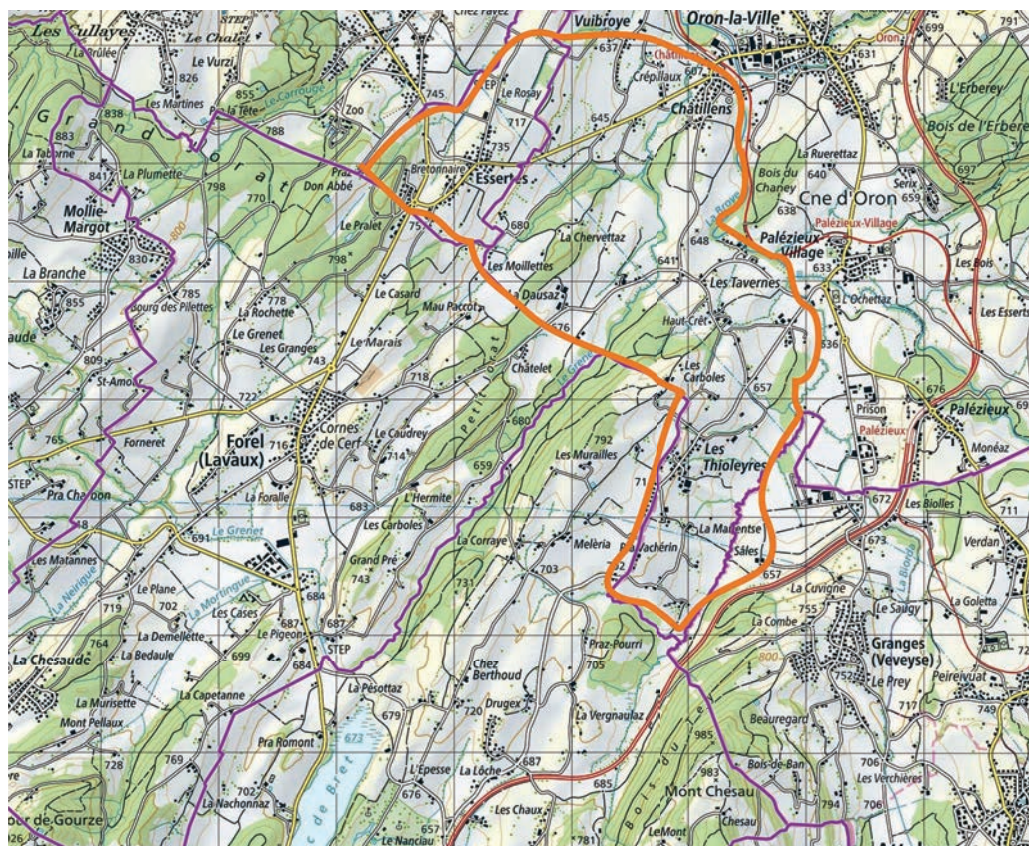


Fig. 4: Extension approximative du domaine seigneurial de l'abbaye de Hautcrêt (Fond de carte : Office fédéral de topographie)



le village constituent une exclave du domaine monastique. Quant aux Tavernes, le hameau tout proche de l'abbaye, par pure coïncidence il s'est d'abord appelé Froideville, toponyme qui apparaît en 1343, tandis que le nom actuel dérive d'un droit d'auberge octroyé alors par l'abbaye (fig. 5).

Trois granges de Hautcrêt, toutes mentionnées en 1154, sont situées dans l'aire géographique du Jorat: Essertes, Peney et La Dausaz. Cette dernière, entre Les Tavernes et Forel, est un exemple très expressif de la continuité domaniale: alors que l'abbaye elle-même disparaîtra complètement, une de ses granges, toute proche, affermée en 1481, sera érigée en fief seigneurial sous le régime bernois, en 1665 (pour la famille de Joffrey) (fig. 6).

## Les Cisterciennes de Bellevaux

Le couvent de Cisterciennes de Bellevaux, fondé en 1268 et incorporé à l'ordre en 1293, doit encore être mentionné. Son type d'implantation, sur un site à mi-chemin entre la ville de Lausanne et le Jorat, ne s'inscrit plus dans le courant des grands défrichements, mais l'abbaye n'en est pas moins propriétaire et exploitante d'un domaine rural, comprenant plusieurs granges aux alentours de Lausanne. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le faire-valoir direct ne semble pas avoir complètement disparu.



Fig. 5: Détail de la carte du bailliage d'Oron, par Samuel Gaudard, vers 1660 (Archives cantonales vaudoises, GC 502)



Fig. 6 : Le domaine de la Dausaz, ancienne grange de Hautcrêt. Photo: auteur

## La poussée depuis le sud : Saint-Maurice et Lutry

L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune est très anciennement possessionnée à Oron, puisqu'en 1018, le roi Rodolphe III de Bourgogne lui restitue ses biens à cet endroit. La présence de ce puissant établissement religieux le mettra quelquefois en conflit avec les Cisterciens de Hautcrêt. Elle s'explique aisément par l'importance de l'axe routier et ne paraît pas avoir été décisive pour l'aménagement du paysage.

Un autre axe de pénétration dans le Jorat par son flanc oriental est celui qui vient de Lavaux. Le prieuré bénédictin de Lutry, fondé au XI<sup>e</sup> siècle (la date ne peut pas être établie précisément) se montre très tôt préoccupé de se constituer un solide réseau temporel. Il le fait notamment en défrichant les hauts de Lavaux. C'est à son action que le village de Savigny, mentionné comme paroisse en 1228, doit son existence. Quant à son nom, il le tient de l'abbaye de Savigny en Lyonnais, bénéficiaire de la donation à l'origine du prieuré de Lutry, qui en dépend. Pour importante qu'elle soit, cette action de défrichement ne montre pas le même caractère systématique que celle menée par les nouveaux ordres monastiques arrivés au

XII<sup>e</sup> siècle. Lutry est un prieuré urbain qui s'assure des revenus dans divers points de son environnement plus ou moins proche (souvent assez éloigné) et non pas une entreprise agricole révolutionnaire comme les abbayes cisterciennes.

## L'hospice de Sainte-Catherine

Deux petits établissements religieux ont une vocation liée à l'axe routier qui traverse le Jorat par le col du Chalet-à-Gobet. En venant de Lausanne, le premier est l'hospice de Sainte-Catherine, dit en 1228 « *ospitale de Jorat* ». Il est destiné à héberger et soigner les voyageurs. Il ne constitue pas à proprement parler un établissement religieux régulier, c'est-à-dire régi par une règle et rattaché à un ordre, mais une institution autonome au même titre qu'une paroisse. Son nom lui vient d'une chapelle consacrée à sainte Catherine, citée en 1387.

## Le prieuré de Montpreveyres

C'est en 1167 qu'est mentionné pour la première fois le prieuré de Montpreveyres, au titre de dépendance de la maison (hospice) des chanoines augustins du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard). Il a

le statut de prieuré-cure: le prieur, bénéficiaire de la dîme, assure le service paroissial. Montpreveyres est un des éléments du très vaste réseau de prieurés et d'hospices dont dispose l'établissement religieux du grand col alpin. Le nom actuel de la commune témoigne de cet ancien prieuré: *Mons presbiteri* («Mont du prêtre»). Le chapitre cathédral de Lausanne semble avoir une part dans cette fondation, laquelle est sans doute aussi à mettre en relation avec les entreprises de défrichement du XII<sup>e</sup> siècle.

## Quelques reclus en marge du système dominant

Si, comme nous l'avons vu avec les Cisterciens, les solitudes boisées du Jorat ont attiré des formes de vie religieuse bien organisées en communautés, elles ont aussi abrité des ermitages – et peut-être même davantage que les archives ne nous en ont laissé la trace. Dans le sillage des ordres mendiants (Franciscains surtout), qui s'opposent radicalement au système cistercien d'exploitation foncière, de tels lieux de réclusion commencent à foisonner un peu partout en Europe au XIV<sup>e</sup> siècle. Rapidement, les autorités ecclésiastiques cherchent à encadrer le mouvement. En 1349, une recluse vit dans le Jorat, à proximité de l'hospice de Sainte-Catherine, et c'est peut-être elle qui prend soin des voyageurs. Il est impossible de se faire une idée plus précise de cette composante érémitique de Sainte-Catherine. Dans tous les cas, pareil mode d'occupation des forêts du Jorat n'est pas de nature à procurer des revenus substantiels, et à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'hospice se trouve dans un grave état de délabrement. Une solution est trouvée avec la création d'un établissement de Carmes, le couvent de Sainte-Catherine du Jorat. La fondation est entérinée en 1497 par l'évêque Aymon de Montfalcon. À l'hospice succède ainsi une petite communauté d'ermite dont l'emprise sur le territoire et les ressources du sol se limite à ce dont elle a besoin pour sa survie.

Le panorama se clôt sur la maison de Franciscains du Tiers-Ordre de Savigny, pour laquelle l'évêque Benoît de Montferrand donne son autorisation en 1491. La région paraît avoir connu une forte régression économique et démographique après le XIII<sup>e</sup> siècle, et l'ancienne église paroissiale n'est plus qu'une chapelle délabrée. Une situation idéale pour des frères franciscains qui sanctifient la pauvreté; mais peut-être, de son côté, l'évêque

voit-il dans cette fondation un moyen de rétablir la vie religieuse, qui entraînera le reste à sa suite. Quoique vigoureusement contestée par le chapitre cathédral, la fondation se concrétise et la petite communauté survivra jusqu'à la Réforme.

Laurent Auberson, archéologue et historien

*Cet article est la version abrégée d'un travail plus approfondi en cours de préparation.*

## Bibliographie succincte

*Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt* (fin XII<sup>e</sup> siècle), éd. par Alexandre PAHUD, Bernadette PERREAUD et Jean-Luc ROUILLER, Lausanne, 2001 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 29).

Gilbert COUTAZ: «*Le retour aux Archives de la Ville de Lausanne de leur plus ancien document original (21 janvier 1142)*», Revue historique vaudoise, 1988, p. 1-39.

Bernadette GROSS: *Autour de l'abbaye de Haut-Crêt. Les lieux-dits des Tavernes et des Thioleyres*, Yverdon, 2000.

*Helvetia Sacra*, 1972-2007 (notices dans les volumes sur les ordres religieux concernés).

Claire MARTINET: *L'Abbaye Prémontrée du Lac de Joux des origines au XIV<sup>e</sup> siècle, avec une étude de Jean-Luc ROUILLER, Les sépultures des seigneurs de La Sarraz*, Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 12).

Eugène MOTTAZ: *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, 2 vol., Lausanne, 1914-1921 (réimpr. 1982).

Georges NICOLAS: «Trois et autres Jorats», in: *Le Jorat d'antan*, [Ropraz], 1982, p. 51-60.

Anne RADEFF: *Vie et survie des forêts du Jorat. Du Moyen Âge au 19<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1991 (Les Cahiers de la forêt lausannoise, 6).

Maxime REYMOND: *L'abbaye de Montheron*, Lausanne, 1918 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, seconde série, t. X, p. 1-242).